

**QUAND ON EST  
JEÛNE, FINANCER  
SON PERMIS  
EST PARFOIS UN  
PROBLÈME.**

**LE « PERMIS  
À 1 EURO PAR  
JOUR » AIDE  
LES JEÛNES  
DE 15 À 25 ANS  
À FINANCER  
LEUR FORMATION  
AU PERMIS  
DE CONDUIRE.**

Le dispositif  
**« permis à 1 euro par jour »**  
est exclusivement proposé  
par les écoles de conduite  
qui possèdent le label de l'État  
**« École conduite qualité ».**

Pour connaître la liste  
des écoles de conduite labellisées,  
rendez-vous sur :  
<https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/>

En savoir plus ?  
[securite-routiere.gouv.fr](https://securite-routiere.gouv.fr)

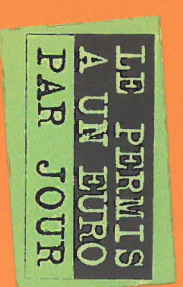


[twitter.com/routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)



Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer  
Délégation à la Sécurité routière  
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

**Le permis à  
1 euro par jour  
N'attendez  
pas pour  
apprendre**



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

Le « permis à 1 euro par jour » est un prêt à taux zéro (PTZ) dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Grâce à ce programme, le paiement de la formation est étalé, à raison de 1 euro par jour.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Il faut avoir entre 15 et 25 ans au moment de l'inscription dans une école de conduite labellisée « École conduite qualité » et partenaire du dispositif.

Le prêt « permis à 1 euro par jour » est alors possible, même si le candidat bénéficie déjà d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale (commune, conseil départemental, conseil régional) ou de l'État. Attention, on n'y a droit qu'une seule fois !

## POUR QUELLES CATÉGORIES DE PERMIS ?

Le dispositif s'applique :

- au **permis B** (véhicules légers, en formation traditionnelle ou en conduite accompagnée) ;
- au **permis A1** (motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup>, et dont la puissance n'excède pas 11 kW, ou un trois-roues motorisé d'une puissance maximale de 15 kW) ;
- et au **permis A2** (motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kW ou un trois-roues motorisé d'une puissance maximale de 15 kW).



**100 000** personnes bénéficient du dispositif « permis à 1 euro par jour » chaque année.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le candidat choisit une école de conduite labellisée et partenaire du dispositif. L'enseignant détermine le nombre d'heures nécessaires pour une bonne préparation, établit un devis pour la formation au permis et un contrat avec le candidat, que ce dernier devra signer.

Le candidat prend alors rendez-vous dans une banque, un établissement de crédit ou une société de financement partenaire du programme « permis à 1 euro par jour »\*. En fonction du devis de l'école de conduite, **quatre niveaux de prêt sont proposés** : 600, 800, 1000 ou 1200 euros.

Pour garantir le remboursement de son emprunt, le candidat peut fournir des bulletins de salaire, faire un co-emprunt avec ses parents ou déposer une caution (voir encadré page de droite).

**Le prêt ne peut pas être supérieur au coût de la formation.**

Fixé dès le départ entre l'établissement financier et le candidat, **le montant du prêt ne pourra plus être modifié.** Si, en fin de formation, le candidat a besoin d'effectuer des heures de conduite supplémentaires, il devra les financer lui-même.

\* Prêt à taux zéro en faveur des jeunes de 15 à 25 ans dans la limite de 1200 euros.

Pour un prêt de 1200 euros d'une durée de 40 mois, le remboursement s'effectue en 40 mensualités de 30 euros au taux débiteur fixe et taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %. Montant total dû : 1200 euros (hors assurance facultative), après acceptation du dossier par l'organisme prêteur. Pas de frais de dossier.

La prise en charge des intérêts correspondant au montant de votre emprunt est intégralement assurée par l'État. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**Pour les demandeurs d'emploi**, toutes les aides possibles pour financer le permis de conduire sont à retrouver sur : [mes-aides.pole-emploi.fr](https://mes-aides.pole-emploi.fr)

## QUELS AVANTAGES ?

### CÔTÉ FINANCIER

Il n'est pas nécessaire d'avancer la somme totale du coût du permis de conduire. Une fois accordé, le prêt est versé à l'école de conduite, sans aucun frais supplémentaire. Le candidat n'a plus qu'à rembourser 30 euros par mois, sur une période de 40 mois maximum, directement à l'établissement prêteur.

### CÔTÉ FORMATION



Pour être partenaire du dispositif « permis à 1 euro par jour », l'école de conduite s'engage dans une démarche de qualité au travers d'un label (transparence des tarifs et des prestations proposées, accompagnement personnalisé, etc.).

En cas de défaillance financière de la part de l'école, le candidat a la garantie de récupérer les sommes versées pour les prestations non réalisées. En contrepartie de ces avantages, le candidat s'engage à suivre assidûment la formation.

### BESOIN D'UNE CAUTION ?

Vous avez moins de 26 ans et êtes inscrit dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi, mais vous n'êtes pas en mesure de bénéficier d'une caution parentale ou d'un tiers pour appuyer votre demande de prêt ? L'État peut se porter caution pour vous via le Fonds de cohésion sociale.

Vous pouvez ainsi vous adresser à un réseau accompagnant (mission locale ou association Crésus). Son rôle est de vérifier les conditions d'éligibilité et, le cas échéant, de vous délivrer l'attestation correspondante.

Vous serez alors orienté vers l'un des établissements de crédit partenaires en vue de l'obtention du prêt (toutefois, la décision d'accorder le prêt revient à l'établissement financier). Le réseau accompagnant vous assistera pendant toute la durée du prêt.